

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2013

L'année 2013 et le mardi 19 février à 18 h 45, le Conseil Municipal, dûment convoqué est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence COSTA, Houria GOMEZ, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Maryline WAGNER.

Messieurs Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Bruno VIALATTE.

Absente : Madame Laurence CLOT.

Madame Maryline WAGNER a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2013 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal a délibéré sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2012. Les résultats présentés par Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des Finances sont les suivants :

I. Compte Administratif Ville 2012 : en excédent de +116 475,88 € pour la section de fonctionnement et en excédent de +155 631,72 € pour la section d'investissement soit un excédent total de + 272 107,60 € (- 17,03 % par rapport à 2011).

II. Compte Administratif CCAS 2012 : en excédent de + 1 454,78 € (+ 104,97 % par rapport à 2011)

Soit un total des excédents de + 273 562,38 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la gestion de Monsieur le Maire pour 2012.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

I. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2012 du CCAS de 1 454,78 € au chapitre 002 du Budget Primitif 2013.

II. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2012 du Budget Ville de 116 475,88 € au chapitre 1068 du Budget Primitif 2013 (section investissement).

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir adopté à l'unanimité les Comptes Administratifs 2012 et d'avoir travaillé en respectant le Budget Primitif 2012. L'ensemble des investissements 2012 a été réalisé ; les choix retenus par le Conseil Municipal lors du budget primitif 2012 ont été engagés et respectés.

APPROBATION COMPTE GESTION 2012 M14 VILLE

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet pour l'exercice 2012 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : 116 475,88 €

- Résultat d'investissement : - 15 942,06 €

- Résultat total : 100 533,82 €

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet et le Compte Administratif

2012 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2012.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil

Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet.

APPROBATION COMPTE 2012 CCAS

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet pour l'exercice 2012 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : + 745,03 €

- Résultat total : + 745,03 €

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet et le Compte Administratif 2012 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2012.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet.

ACHAT DE JEUX POUR ENFANTS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de leur vétusté, il y a lieu de remplacer les jeux pour les enfants du plateau multisports de Fondchaud. Cette opération de remplacement comprend l'achat de ces jeux pour enfants.

Des devis ont donc été demandés à diverses entreprises, pour l'achat de ces jeux pour enfants. Il s'agit d'un parcours d'aventure, en structure de bois. Ces devis sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise ADP BUREAU d'Etoile (Drôme), pour un montant de 4 250,00 € HT, soit 5 083,00 € TTC, pour l'achat de ces jeux pour enfants, charge le Maire de solliciter la subvention du Conseil Général de la Drôme afférente à ces travaux et demande l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de cette subvention.

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION N°2007-14 DU 27 OCTOBRE 2007 PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION

D'INSPECTION PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA DRÔME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation en vigueur contraint les collectivités territoriales à désigner un agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Le Centre de Gestion propose à la commune un avenant à la convention n°2007-14 du 27 octobre 2007 de mise à disposition d'un agent compétent qui assurerait les missions. Cette mise à disposition aurait un coût de 294 € par journée d'intervention (dans le cas de La Coucourde, deux journées seraient nécessaires). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'avenant n°2 à la convention n°2007-14 du 27 octobre 2007 proposée par le Centre de Gestion, telle que décrite ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

1. Travaux extérieurs :

Travaux de voirie programmés pour 2013 :

- Route du lotissement Fondchaud, route de Savasse, route au quartier Boussier, rue Royale à Derbières, chemin du passage piéton souterrain à La Coucourde, emplois partiels ; faisant suite à l'étude du devis de la Direction Départementale des Territoires et du coût des travaux, des priorités seront faites par la commission des finances communales en fonction du budget alloué à la voirie pour 2013.

2. Sports/Animations/Festivités :

- Dimanche 17 mars : 11ème découverte du canton de Marsanne organisée par l'association « Rando des 15 », au départ de Condillac avec 4 parcours pédestres et 3 circuits VTT.

- Samedi 9 février, 2 animations culturelles ont été proposées aux Coucourdois(es) : un spectacle de théâtre présenté par l'association « Les Enfants d'Abord » et un après-midi « Conte » à la Bibliothèque municipale.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de permis d'aménagement a été déposée en Mairie par le lotisseur NEXITY FONCIER CONSEIL. Le lotissement « Les clefs de Lachamp » comportera environ 40 logements et se situera dans la parcelle de 2 hectares située au dessus du stade.

- L'association **APPTE** (Ateliers de Proximité Préparatoires au Travail et à l'Emploi), association qui permet aux personnes disponibles et à la recherche d'un emploi de bénéficier d'un contrat de travail intérimaire pour les collectivités, particuliers, entreprises privées et associations, tiendra une permanence en Mairie une fois par trimestre : les mardis 12 mars, 11 juin, 10 septembre et 10 décembre 2013. Des informations concernant ces permanences seront affichées au panneau d'affichage devant la mairie et dans le bulletin

municipal du mois de juin 2013.

Les statistiques concernant la délinquance en milieu rural ont été communiquées par la brigade de gendarmerie de Montélimar : pour notre commune, en 2012, une diminution de 17 % par rapport à 2011 est constatée pour les délits d'atteinte aux biens (cambriolages, vols et vols de véhicules) ; une diminution de 50 % par rapport à 2011 pour les délits d'atteinte à la vie et l'intégrité des personnes (rixes) ; une augmentation de 50 % par rapport à 2011 pour les délits d'escroquerie économique et financière (vols de chèquiers, chèques sans provision).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme des rythmes scolaires de l'école primaire qui pourrait être appliquée soit à la rentrée scolaire 2013, soit repoussée par dérogation à la rentrée scolaire 2014. Il évoque les conséquences financières et logistiques relatives à ce changement des rythmes scolaires pour la commune. Une consultation des parents délégués élus et de l'équipe enseignante aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil d'école du 21 février 2013. A la suite de ces consultations et concertations, une décision sera prise par le Maire et le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 19 février 2013

Le Maire

Jean-Luc ZANON